



**Lycée français international d'Al Khobar**  
P.O. Box 1271- Al Khobar - 31952  
Arabie Saoudite  
Tél. : (966) 1 3 8871216  
Fax : (966) 1 3 8870891  
E-mail:direction.alkhobar.lf@mlfmonde.org  
www.lyceefrancaiskhobar.com

## **Année scolaire 2019-2020**

### **Conseil d'établissement n°1**

### **27 novembre 2019**

Monsieur le proviseur ouvre la séance à 17h03.

Monsieur le proviseur introduit les personnes présentes et notamment la présence exceptionnelle de Madame Virginie Napoleone Consule générale de France à Riyad.

Le proviseur mentionne également la présence de deux élus du personnel enseignant du primaire à titre d'invités seulement, n'ayant donc pas de pouvoir de vote.

#### **Désignation du secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal**

Secrétaire de séance : Mme Laure Meric

#### **I. Affaires administratives**

##### **➤ Adoption de l'ordre du jour**

Le proviseur demande l'adoption de l'ordre du jour.

Ordre du jour adopté à l'unanimité.

Le proviseur signale la demande d'ajout, par les représentants des enseignants du secondaire, de deux sujets dans la section 'questions diverses':

- Une demande de clarification de la répartition des rôles entre la Direction MLF et le Conseil de gestion de l'établissement
- Prendre connaissance de l'organisation de la consultation concernant la tenue scolaire de l'établissement.

##### **➤ Installation du conseil**

Le proviseur annonce l'installation du conseil.

##### **➤ Approbation du procès verbal du dernier conseil d'établissement**

Le proviseur demande l'approbation du procès verbal du conseil d'établissement n°3 de l'année scolaire 2018/2019.

Les représentants du personnel enseignant du secondaire demandent sa modification sur les sujets suivant.

Il a été annoncé lors du dernier Conseil d'Établissement que les professeurs détachés représentaient 47% de la masse salariale en termes de taux horaire. Or selon les calculs effectués par les représentants, ce chiffre serait plutôt de 31%. Le proviseur annonce qu'il y a peut être eu confusion en terme de nombre de personnels détachés et de nombre d'heures effectués par les professeurs détachés.

Une comparaison a également été faite, lors de ce dernier conseil, avec l'ensemble des écoles françaises à l'étranger où les personnels détachés représenteraient 20% des personnels. Les représentants des enseignants du secondaire ont questionné le proviseur afin de connaître l'origine de ces chiffres. Le proviseur annonce que ces chiffres ont été donnés par le Directeur adjoint de l'AEFE mais ont été finalement contredit par le rapport 'Cazebonne'.

Le proviseur annonce la suspension de ces chiffres du procès verbal du conseil d'établissement n°3 de l'année scolaire 2018/2019. L'intégration de nouveaux chiffres dans ce PV sera effectuée après leur vérification.

Le proviseur demande à nouveau l'approbation du procès verbal du conseil d'établissement n°3 de l'année scolaire 2018/2019. Il est finalement validé par le Conseil d'établissement avec abstention de deux de ces membres.

#### ➤ **Bilan de rentrée 2019**

Le proviseur annonce une rentrée scolaire 'acceptable' mais des effectifs en baisse par rapport aux prévisions. En effet, lors de la COS, un effectif de 635 élèves avait été annoncé au mois de février. Cependant, à ce jour, l'établissement compte 604 élèves. La structure annoncée n'a néanmoins pas été modifiée, à savoir 6 classes de maternelle, 11 classes de primaire, 2 classes de sixième, 2 classes de cinquième, 1 classe de quatrième, une classe de troisième, une classe de seconde, une classe de première et une classe de Terminale. Il est à noter de grandes disparités entre niveau avec certains niveaux très pleins et d'autres classes creuses. En effet, 5 classes sont constituées de moins de 20 élèves.

Ces chiffres pourraient être expliqués par plusieurs facteurs :

- Un mouvement migratoire des francophones vers Riyad et Djeddah.
- Une diminution de l'embauche de francophones sur le territoire saoudien
- Une augmentation des frais de résidence, notamment des frais des Iqamas, pesant sur les revenus des familles.

Le consul honoraire de France d'Al Khobar intervient en mentionnant que la situation pourrait changer rapidement en raison des événements au Liban et par conséquent inciter certaines familles libanaises à s'installer en Arabie Saoudite.

#### ➤ **Constitution des conseils et commissions**

Le proviseur annonce les différentes commissions qui devront se réunir au cours de l'année. Leur constitution sera fournie en annexe de ce procès verbal.

- CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)
- CHS (Commission Hygiène et Sécurité)
- Conseil de discipline
- Commission d'aide sociale

Le proviseur demande la création d'une nouvelle commission qui pourrait intégrer les membres du Conseil d'école et qui aurait une mission de préparation des sujets abordés lors du conseil d'établissement.

La création de cette commission est votée à l'unanimité. Elle aura comme première mission l'organisation de la consultation au sujet du code vestimentaire de l'établissement. Les représentants des enseignants secondaire insiste que les parents d'élèves devront être représentés et consultés à plus grande échelle.

Cette commission prendra le nom de 'Comité de concertation' et la première réunion devra avoir lieu le plus rapidement possible.

A noter également, le retard dans l'officialisation des nouveaux membres du Conseil de Gestion en raison de l'incendie ayant eu lieu à l'ambassade France. Les documents sont actuellement entre les mains du Ministère saoudien des affaires étrangères.

Ce sujet a soulevé des interrogations quant au suivi des normes de sécurité au sein de l'établissement. Le proviseur a confirmé le contrôle annuel des équipements de sécurité incendie.

## **II. Affaires pédagogiques**

### **➤ Résultats aux examens session 2019**

Sur 30 élèves présentés au Diplôme National du Brevet lors de la session d'examen 2019, 30 ont été admis, dont 29 avec mention (74.5% mention Bien et Très Bien). Le proviseur a mentionné que la moyenne de nos élèves a été supérieure à celle des élèves de la zone MOPI.

De plus, les diplômes ayant été reçus seulement fin novembre, une cérémonie de remise des diplômes devraient être organisée très rapidement.

Sur 23 élèves présentés au diplôme national du Baccalauréat lors de la session d'examen 2019, 21 ont été admis. Parmi eux, 10 élèves ont obtenus une mention Très Bien dont 2 avec les Félicitations du jury et un élève ayant obtenu la meilleure moyenne de la zone MOPI.

Le proviseur insiste sur le fait que nous avons eu des élèves très investis et particulièrement brillants. Un remerciement spécial a été adressé aux enseignants, aux familles et aux élèves pour ces excellents résultats.

Monsieur Darwiche remercie tout particulièrement les enseignants du secondaire en mentionnant leur travail remarquable, fraternel et convivial qui a contribué à la réussite des élèves.

### **➤ Activités 2019/2020**

Les activités prévues pour l'année 2019-2020 se concentrent sur les voyages scolaires, avec 3 voyages cette année :

- Un voyage en Espagne pour la classe de 4<sup>ème</sup> prévu pour le mois d'Avril 2020.
- Un voyage en Angleterre pour la classe de 2<sup>nde</sup> prévu pour le mois de Mars-Avril 2020.
- Un voyage aux Etats Unis dans le cadre du MUN (Université de Yale) pour les classes de 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> prévu au mois de Janvier 2020.

Les voyages de classe de neige concernant les primaires ainsi que le voyage d'orientation à Paris n'auront pas lieu en raison du faible nombre d'élèves inscrits.

## **III. Affaires financières**

### **➤ Point budgétaire rentrée 2019**

Le directeur administratif et financier revient sur les prévisions faites lors de la COS ayant eu lieu au mois de février. Par rapport aux effectifs prévus, nous observons à l'heure actuelle une baisse d'environ 30 élèves ce qui correspond à un manque à gagner d'environ 1 million de rials saoudiens. Cependant la masse salariale ayant été diminuée par rapport à l'année précédente (certaines classes ayant été fermées), cette perte est réduite à 500 000 Rials Saoudien.

Ces chiffres soulèvent un questionnement auprès des représentants du personnel du secondaire concernant les futures dépenses d'enseignement et le financement d'éventuels futurs projets. Le directeur administratif et financier rassure les enseignants en mentionnant que la gestion du budget ne se fera pas au détriment de ces charges essentielles. Il insiste également sur le fait que la situation financière de l'établissement est très saine.

Les représentants des parents d'élèves abordent le sujet des prévisions faites lors de la COS et demandent à ce que les chiffres proposés, tant en terme d'effectifs que de finance, soit minimiser et non pas surestimé.

Le proviseur intervient en mentionnant que l'organisation de la COS a eu lieu au mois de février 2019 et que par conséquent, les prévisions ont été très compliquées à évaluer. Il mentionne également que la COS 2020 aura lieu cette année au mois de mai, ce qui devrait donc faciliter les prévisions pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Directeur Financier et Administratif conclu par l'annonce d'un recouvrement de quasi 100% des frais de scolarité du 1<sup>er</sup> Trimestre 2019, 3000 rials saoudien ayant 'échappés' au service recouvrement en raison du départ précipité du pays de la famille concernée.

#### IV. **Questions diverses**

Deux questions ont été adressées et soulevées par les représentants des enseignants du secondaire et ajoutées à l'ordre du jour au début de ce Conseil d'Etablissement.

- Une demande de clarification concernant la répartition des rôles entre la Direction MLF et le Conseil de gestion de l'établissement.

Les représentants des enseignants du secondaire soulèvent leurs difficultés à obtenir des réponses claires concernant leurs revendications ne sachant pas réellement à qui s'adressaient.

Le proviseur mentionne que le Conseil de Gestion est le seul organe reconnu par les autorités saoudiennes, ce même conseil de gestion étant en convention avec la MLF. Cette convention devra être d'ailleurs renouvelée cette année (convention de 3 ans).

Le proviseur mentionne cependant que étant le lien entre la MLF et Conseil de Gestion, il est le décisionnaire sur toutes les questions relatives à l'établissement et aux employés, en collaboration avec les organes de direction.

Les représentants reviennent sur la demande qui avait été faite l'année dernière concernant les indemnités des ORS des enseignants du secondaire. Ces dernières n'ayant pas été indemnisés jusqu'à ce jour, contrairement aux restes des établissements de la zone MOPI.

Le proviseur confirme sa décision de ne pas indemniser les ORS pour deux raisons :

- Les contrats de travail ayant été signés n'inclut pas cette rémunération supplémentaire.
- D'autres niveaux de salaires versés au sein de l'établissement méritent d'être revus en priorité.

Le proviseur mentionne que ces questions devraient être débattues dans les réunions appropriées.

- Prendre connaissance de l'organisation de la consultation concernant la tenue scolaire de l'établissement.

Comme abordé précédemment dans ce conseil d'établissement, cette question sera débattue lors du Comité de concertation.

Le proviseur clôture le conseil d'établissement n°1 de l'année scolaire 2019/2020 à 19h19.